

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2024 – 15H30

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept juin, à quinze heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Antoine CHEREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Bernard CHAMPAIN – Béatrice GOIN – Anne-Marie JOUSSEAUME

Était absent (1) : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Anne BOISTEAU-PAYEN, Maire de L'Herbergement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur des ressources matérielles – Catherine CHALM, Directrice mutualisée des Affaires financières de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

ORDRE DU JOUR

- DEL20240627_01 Bilan d'activité et financier de la mutualisation au titre de l'année 2023 et avenant à la convention cadre
 - DEL20240627_02 Prestation de location et d'entretien du linge personnel des résidents du CIAS
 - DEL20240627_03 Groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des temps, plannings et absences
 - DEL20240627_04 Groupement de commandes pour le renouvellement des prestations d'entretien et maintenance des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et de ventilation des bâtiments
 - DEL20240627_05 Location de 5 véhicules pour les besoins du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
 - DEL20240627_06 Modification du tableau des effectifs
 - DEL20240627_07 Recours au contrat d'apprentissage
 - DEL20240627_08 Modification du tableau des effectifs pour avancement de grade
 - DEL20240627_09 Conventions avec le Département de la Vendée relatives aux actions retenues dans le cadre de la Conférence des Financiers
 - DEL20240627_10 Comptes de gestion 2023
 - DEL20240627_11 Rapports d'activité 2023
 - DEL20240627_12 Comptes administratifs et Etats Réalisés des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023
 - DEL20240627_13 Convention financière pour la prise en charge des loyers des établissements d'hébergement pour personnes âgées avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
- Point d'information sur l'organisation du forum « Bien vieillir à domicile »

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Président, en vertu de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

INTRODUCTION

Monsieur le Président présente les taux d'occupation actuels.

	Total places	Non occupées	Taux occupation	Variation
EHPAD permanent	261	6	97,7%	-0,76%
EHPAD temporaire	10	2	70%	=
EHPAA et résidence autonomie	74	5	93,24%	=
SSIAD	25	4	84%	=

Il précise qu'actuellement 763 jours sont à remplacer pour les agents d'accompagnement jour et nuit et 960 jours pour les aides-soignants. Afin d'assurer ces remplacements pour l'été, 25 agents d'accompagnement seront remplacés et 20 aides-soignants. Les conditions sont plus confortables cette année que l'année dernière à la même période.

Cécilia Grenet informe l'assemblée de l'arrivée de Delphine Barteau, en tant que responsable de site de L'Arbrasève à Rocheservière et d'Elodie Rossi, en tant que responsable de site de Martial Caillaud à L'Herbergement.

AFFAIRES GENERALES

DEL20240627_01 – Bilan d'activité et financier de la mutualisation au titre de l'année 2023 et avenant à la convention cadre

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'intérêt d'une organisation mutualisée entre les services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS, la ville de Montaigu-Vendée et son CCAS. Cette mutualisation des services a fait l'objet d'une convention-cadre approuvée en fin d'année 2022 par les assemblées délibérantes de chacune des collectivités concernées avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023. Cette dernière fixe les conditions juridiques, humaines et financières de la mutualisation des services.

Il rappelle que parmi les services communs existants figurent la Direction Générale des Services, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Affaires Générales et Juridiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication et la Direction des Sports, et depuis le 1^{er} janvier 2024, la Direction de l'Ingénierie, la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et la Direction de la Santé et des Solidarités.

Il précise que cette convention prévoit également l'établissement d'un bilan annuel d'activité et financier. De plus, selon les résultats de ce dernier et en fonction des évolutions envisagées, les clefs de répartition de l'organisation commune peuvent évoluer par voie d'avenant.

Après présentation du bilan d'activité et financier au titre de l'année 2023, le projet d'avenant à la convention cadre de mutualisation des services porte principalement sur les points suivants :

- Création d'un nouveau Pôle : Culture et Patrimoine
- Création de 3 services communs supplémentaires : Ingénierie, Urbanisme, Santé Social,
- Création de nouveaux services : France Service...
- Ajustement des critères de répartition pour certains services en fonction des réalisations 2023 : Ressources humaines, communication, animateur commerce de proximité, développeurs économiques, direction Education, Enfance et Famille...
- Suppression de la mutualisation du poste Ingénieur Méthode et Qualité et de la Direction Grand âge...
- Modification du périmètre de la mutualisation : lecture publique, directrice Jeunesse, Relation aux habitants,
- Fin de la prise en charge financière du Pôle Ressources supportée par Terres de Montaigu pour le compte du CIAS.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte du bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2023, approuve l'avenant n°1 à la convention-cadre de mutualisation des services au titre de l'année 2024 tel et autorise Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS à signer l'avenant à la convention-cadre de mutualisation des services à intervenir entre la Commune de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et le CCAS.

DEL20240627_02 – Prestation de location et d'entretien du linge personnel des résidents du CIAS

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un appel d'offres ouvert a été lancé pour le renouvellement des prestations de location et d'entretien du linge des personnes âgées accueillies dans les résidences du CIAS. Les prestations concernent la location et l'entretien du linge standard et du linge humide des résidents, du linge contaminé et divers autres.

Terres de Montaigu a fait le choix de réserver ce marché à une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ou une structure équivalente. En d'autres termes, les entreprises qui ne sont pas des SIAE ou assimilées à des structures équivalentes ne sont pas autorisées à présenter une offre pour ce marché.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 inclus. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 27 juin 2024 à 15h00 pour attribuer le marché à l'entreprise ou au groupement d'entreprises dont l'offre est classée première au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

L'offre de la société REEL ACI (Montaigu-Vendée) avec un détail quantitatif estimatif d'un montant de 94 086,80 € HT est considérée « économiquement la plus avantageuse » et classée première.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'attribution du marché à l'entreprise ou au groupement d'entreprises dont l'offre a été considérée « économiquement la plus avantageuse » selon la décision de la CAO ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier le contrat à l'entreprise ou au groupement d'entreprises retenues pour la réalisation des prestations et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240627_03 – Groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des temps, plannings et absences

Monsieur le Président rappelle que Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ne disposent pas à ce jour d'outils fiables et efficaces permettant de piloter et assurer le suivi de la gestion des temps, des plannings et des absences.

L'objectif d'une solution de gestion des temps est d'améliorer de façon sécurisée et paramétrable la gestion organisationnelle en automatisant le suivi des heures, des absences, des congés et des activités des agents. Cette optimisation est un véritable besoin en terme organisationnel puisque la gestion des temps et des activités est non seulement essentielle pour les agents du service Ressources humaines, mais également pour les managers / encadrants et les agents.

La gestion des plannings permet à une entité de tenir compte des besoins en personnel ou des prévisions opérationnelles tout en assurant le respect des dispositions réglementaires. Cette gestion à court et à long terme peut intégrer des changements saisonniers, des recrutements et des périodes de formation et permet de prévoir toutes sortes de variations d'horaires.

Un processus de gestion des absences (congés payés, RTT, congé maternité, formation, maladie, récupération, etc.) permet non seulement de gérer les différents types d'absence des agents, mais aussi d'assurer un meilleur suivi et d'optimiser grâce à des remontées de demandes automatisées.

Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ont décidé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une telle solution qui nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement, définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres. La gestion de ce marché et le suivi des prestations seront assurés par la Direction des Ressources Humaines mutualisée aux trois collectivités.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée et le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, via la Direction des Ressources Humaines mutualisée aux trois collectivités ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240627_04 – Groupement de commandes pour le renouvellement des prestations d'entretien et maintenance des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et de ventilation des bâtiments

Monsieur le Président informe que le marché portant sur les prestations d'entretien, maintenance et réparation des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et de ventilation dans les bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération et les résidences pour personnes âgées du CIAS arrive à échéance au 31 décembre 2024 inclus.

Terres de Montaigu et le CIAS ont donc décidé de constituer un groupement de commandes pour le renouvellement de ces prestations. Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres. La gestion de ce marché et le suivi des prestations seront assurés par la Direction des Moyens Techniques, en collaboration avec les services du CIAS.

Une ou plusieurs procédures de mise en concurrence sera(seront) lancée(s) en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Au regard du montant estimatif des prestations à réaliser, la(les) procédures sera(seront) lancée(s) sous la forme d'une procédure formalisée car supérieure(s) au seuil de 221 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'appel d'offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO de la Communauté d'agglomération, coordonnateur du groupement, est désignée compétente.

Il s'agit d'un marché « transitoire », puisqu'à moyen terme (3-4 ans), il est envisagé d'intégrer les bâtiments de la commune de Montaigu-Vendée, dans le sens de la mutualisation.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et le CIAS et le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, via la Direction des Moyens Techniques mutualisée aux deux collectivités ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240627_05 – Location de 5 véhicules pour les besoins du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Monsieur le Président informe que, dans un objectif de « sourcing » préalable, le CIAS a sollicité plusieurs concessions du territoire ainsi que la centrale d'achat RESAH (RESeau des Acheteurs Hospitaliers) pour la location de 5 véhicules type citadines à motorisation thermique pour les besoins du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Le RESAH est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif.

En tant que centrale d'achat, le RESAH passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à tout établissement membre du RESAH d'acquérir des fournitures et des services proposés dans le respect des règles de la commande publique, puisque la mise en concurrence a été effectuée au préalable.

Après analyse, l'offre reçue via la centrale RESAH est économiquement la plus avantageuse et dans des délais optimisés.

La proposition transmise par Caisse d'Epargne CAR LEASE (31132 Balma) est la suivante, par véhicule :

- Véhicule : DACIA SANDERO 1.0 SCE 65 EXPRESSION
- Motorisation : Essence
- Prix net accessoires et aménagements : 147,64 € TTC
- Montant périodique total (incluant financement, prestations et assurance hors RC) : 255,26 € TTC / mois
- Durée : 60 mois
- Kilométrage contractuel : 80 000 kms
- Coût du km supplémentaire : 6,15 € TTC

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'offre transmise par la société Caisse d'Epargne CAR LEASE, relayée par la centrale RESAH et la location de 5 véhicules auprès de cette société ; autorise Monsieur le Président à signer, notifier le(s) contrat(s) de location, correspondants à la société, passer la commande et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

TRAJECTOIRE « AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL »

DEL20240627_06 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président informe qu'il appartient à l'assemblée de modifier les grades de postes permanents présents au tableau des effectifs pour les ajuster au grade des agents recrutés, dans le respect des effectifs autorisés, et sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, ainsi ce qui suit :

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Motif
FILIERE TECHNIQUE				
Restauration	1 poste Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/07/2024	Adaptation du poste suite mouvement
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Le Repos	1 poste Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/07/2024	Adaptation du poste suite mouvement
Le Repos	1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Temps non complet 28/35	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/07/2024	Adaptation du poste suite mouvement
Le Repos	1 poste Auxiliaire de soins principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Temps non complet 28/35	01/07/2024	Adaptation du poste suite mouvement
Le Clos du Grenouillier	1 poste Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/09/2024	Adaptation du poste suite mouvement
Martial Caillaud	1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Temps complet	1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	01/07/2024	Adaptation du poste suite mouvement
Martial Caillaud	1 poste Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Temps complet	1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Temps complet	01/07/2024	Adaptation du poste suite mouvement
L'Arbrasève	1 poste Aide-soignant de classe supérieure (Cat. B) Temps complet	1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	26/08/2024	Adaptation du poste suite obtention diplôme
Agora	1 poste Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/07/2024	Adaptation du poste suite mouvement
Equipe volante	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Temps non complet 28/35	01/07/2024	Adaptation du poste suite mouvement
Equipe coordination		1 poste Cadre d'emploi des Infirmiers diplômés d'état (Cat. A) Temps complet	01/07/2024	Création de poste

Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; dit que pour le poste ouvert sur plusieurs grades, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse et à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8^{ème} échelon du grade retenu ; dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné

DEL20240627_07 – Recours au contrat d'apprentissage

Monsieur le Président informe l'assemblée que face aux difficultés de recrutement qui perdurent, particulièrement sur les profils de soins et d'accompagnement, il est indispensable d'élargir les canaux de recrutement et anticiper les besoins futurs.

Le contrat d'apprentissage, juridiquement et financièrement facilité pour les collectivités, permet de former des jeunes par alternance, en vue d'acquérir la qualification requise pour intégrer des postes permanents par la suite.

Service d'accueil	Profil	Début et fin de contrat
Résidences médicalisées et SSIAD (Le Repos / La Maisonnée / Agora)	Poste : aides-soignants Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : Diplôme d'état aide-soignant ou DEAES Tuteur : Coralie FILLATRE / à déterminer / Karine BASLE Durée : 12 ou 18 mois	02/09/2024 au 13/06/2025
Résidences L'Arbrasève et Le Clos du Grenouillier	Poste : agent accompagnement Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : Bac Pro SAPAT ou ASSP Tuteur : à déterminer / Céline LEGRAND Durée : 12 ou 24 mois	26/08/2024 au 18/07/2025

Débat :

Bernard Dabreteau : « Il s'agit d'une super idée employée par un certain nombre de micro-entreprises et d'artisans mais que l'on n'utilisait pas. Depuis qu'on le fait, on voit bien les bénéfices. »

Antoine Chéreau : « J'insiste sur un point. Autrefois, l'apprentissage était financé par la Région. Une réforme a fait, qu'à présent, les branches professionnelles financent les apprentis. Mais la branche pour les collectivités n'existe pas et le financement des apprentis n'a pas été prévu, que ce soient des apprentis en aides-soignants ou en espaces verts dans les communes. C'est une difficulté car le coût de la formation n'est pas à la charge d'un organisme extérieur mais bien à celle de la collectivité qui ne reçoit pas de taxe d'apprentissage. C'est une volonté politique forte parce que l'on participe à ce financement.

Il y a deux manières de financer. La première est mutualisée. Toutes les collectivités sont adhérentes au CNFPT [Centre National de la Fonction Publique Territoriale] financé par les cotisations des membres. Terres de Montaigu a fait une demande globale d'accompagnement pour les trois collectivités, Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée et le CIAS, à hauteur de 16 apprentis. Mais le financement ne sera que pour deux apprentis par collectivité. Ainsi lorsque l'on autorise le recours à 5 contrats d'apprentis, cela signifie que pour plus de la moitié des contrats employés, la collectivité paiera aussi la formation.

C'est un engagement énorme. »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le recours à 5 contrats d'apprentissage, sur les fonctions d'aides-soignants et d'agent d'entretien et d'accompagnement, tels qu'exposé ci-dessus ; autorise la demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire, pour le financement de la formation et du salaire des apprentis, et auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ; autorise Monsieur le Président à signer tous actes et conventions, relatifs à cette décision.

DEL20240627_08 – Modification du tableau des effectifs pour avancement de grade

Monsieur le Président informe le conseil d'administration qu'il lui appartient de modifier les grades de postes permanents présents au tableau des effectifs pour les ajuster au grade des agents recrutés, dans le respect des effectifs autorisés, ainsi ce qui suit :

Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet
1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/08/2024
1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024
1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024
1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 26,25/35	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 26,25/35	01/08/2024
1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 30/35	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 30/35	01/08/2024
1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 32/35	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 32/35	01/08/2024
1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/09/2024
1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Temps non complet 28/35	1 poste Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Temps non complet 28/35	01/08/2024
1 poste IDE Soins généraux (Cat. A) Temps complet	1 poste IDE Soins généraux hors classe (Cat. A) Temps complet	01/08/2024
1 poste IDE Soins généraux (Cat. A) Temps complet	1 poste IDE Soins généraux hors classe (Cat. A) Temps complet	01/08/2024
1 poste Adjoint d'animation (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024
1 poste Animateur (Cat. B) Temps complet	1 poste Animateur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/08/2024

Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse ; dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

TRAJECTOIRE « CONFORMITE LOI DE 2002.2 »

DEL20240627_09 – Conventions avec le Département de la Vendée relatives aux actions retenues dans le cadre de la Conférence des Financeurs

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suite à la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et au décret du 26 février 2016, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental ont mis en place, en 2015 sur la Vendée, une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.

Cette instance a pour missions de définir et mettre en œuvre un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans au regard du diagnostic établi.

A ce titre, le CIAS Montaigu-Rocheservière a présenté plusieurs actions à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie qui ont été retenues :

- Médiation thérapeutique pour un montant de 2 231 € inscrite dans la thématique 4 EHPAD, action 4.5 Renforcer et développer des actions autour du bien-être, de la confiance et de l'estime de soi ;
- Médiation animale pour un montant de 10 380 € inscrite dans la thématique 4 EHPAD, action 4.12 Favoriser les actions autour de la médiation animale ;
- Gym adaptée pour un montant de 41 841 € inscrite dans la thématique 4 EHPAD, action 4.4 Soutenir le développement d'actions autour de l'activité physique, la prévention des chutes.

Il convient d'établir les conventions de subventionnement avec le Département de la Vendée afin de définir les engagements respectifs des parties signataires quant à l'organisation et au financement des trois actions de prévention retenues.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de subventionnement avec le Département de la Vendée pour les trois actions présentées et à effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

TRAJECTOIRE « RETOUR A L'EQUILIBRE FINANCIER »

Introduction du Président : « Il n'y a pas de mauvaise nouvelle. Les déficits de la fin d'année 2023, sont les déficits annoncés. C'est la base de la trajectoire du retour à l'équilibre, avec d'un côté les efforts de Terres de Montaigu, de l'autre l'effort à venir de la part des résidents, sans oublier le soutien du Département et de l'ARS.

Aujourd'hui nous sommes sur la clôture des comptes de l'année passée et donc on va relire toute l'histoire dramatique vécue en accumulation.

Je vous le dis, et au nom de Daniel Rousseau, cela est conforme à ce qui a été annoncé.

Une chose à ajouter, les écritures sont inhabituelles. Le CIAS n'arrivant pas à payer, certaines factures ont été prises en charge sur le déficit du budget général du CIAS alors qu'il s'agissait du budget EHPAD.

Un énorme travail a été fait et j'en remercie Catherine [Chalm, Directrice des Affaires financières mutualisée]. Une partie de l'exercice a consisté à répartir comptablement les subventions.

Le compte de résultat est difficilement comparable à l'année précédente mais la réalité des équilibres est exactement au centime près.

Je vous rappelle que le compte de gestion est dressé par le comptable et le compte administratif par les services de la collectivité. »

DEL20240627_10 – Comptes de gestion 2023

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration les comptes de gestion 2023, dressés par Monsieur le Trésorier : budget principal du CIAS ; budget annexe EHPAD Multisite (secteur Montaigu) ; budget annexe EHPAD Multisite (secteur Rocheservière) ; budget annexe Résidence Autonomie Oxalis ; budget annexe SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) ; budget annexe Résidences non médicalisées ; budget annexe EHPA (secteur Rocheservière).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable, pour l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes du CIAS Montaigu-Rocheservière visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DEL20240627_11 – Rapports d'activité 2023

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Code de l'action sociale et des familles stipule que « *Un rapport d'activité, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service, est joint au compte administratif et décrit, pour l'exercice auquel se rapporte ce compte, l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou du service* »

Cécilia Grenet présente donc les rapports établis en application de ces dispositions. Elle précise que les difficultés rencontrées l'année passée en termes de ressources humaines ont percuté le taux d'encadrement et par conséquent le taux d'occupation, notamment sur l'hébergement temporaire où l'occupation a été bloquée pour correspondre au taux d'encadrement. Les chiffres du taux d'occupation ne sont pas sur un effondrement néanmoins ils ne sont pas suffisants pour faire en sorte d'être en équilibre au niveau des comptes. En 2023, le taux d'occupation des EHPAD était de 94,49% alors qu'il devrait être en moyenne de 97% à 98%.

Concernant le rapport social, le CIAS compte 286 agents soit 245,81 ETP (équivalent temps plein), 185 fonctionnaires et 101 contractuels. 21 agents ont été nommés stagiaires et 4 ont été titularisés. 93 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon et 24 d'un avancement de grade. Le nombre de jours d'arrêt de travail s'élève à 9 623. 89% des agents sont des femmes. Les tranches d'âge des 40-50 ans et plus de 50 ans sont très élevées, par conséquent une pyramide des âges âgée.

Concernant le rapport qualité, il reste des améliorations sur le projet d'établissement qu'il faut réécrire, et des commissions qualité, restauration et animation à travailler.

Enfin sur les activités des services supports, 48 résidents bénéficient d'une aide juridique (curatelle, tutelle, autre mesure de protection, aide sociale). 163 bénévoles sont répertoriés dans les associations. 321 684 repas sont confectionnés par les cuisines.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des rapports d'activité annuels 2023 EHPAD Multisite, EHPAA, Résidence Autonomie et Service de Soins Infirmiers à Domicile tels qu'ils sont présentés.

DEL20240627_12 – Comptes administratifs et Etats Réalisés des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023

Le Président, s'est retiré pour le vote laissant la présidence à la Vice-présidente qui invite le Conseil d'administration à approuver les comptes administratifs, états réalisés des recettes et des dépenses 2023 et à se prononcer sur l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024.

Budget principal

Détermination du résultat 2023

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	3 941 640,36 €	86 810,39 €	4 028 450,75 €
Mandats émis	4 358 487,79 €	77 063,63 €	4 435 551,42 €
Solde de l'exercice	-416 847,43 €	9 746,76 €	-407 100,67 €
Résultats antérieurs	-373 445,89 €	-79 155,87 €	-452 601,76 €
Résultats cumulés	-790 293,32 €	-69 409,11 €	-859 702,43 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2024

Affectation du résultat de fonctionnement		
002	Report en fonctionnement	- 790 293,32 €

Budget annexe EHPAD Multisite (secteur Montaigu)

Détermination du résultat 2023

	Hébergement	Dépendance	Soin	TOTAL
Total des titres émis en 2023	3 374 834,54 €	1 022 754,64 €	2 612 119,41 €	7 009 708,59 €
Total des mandats émis en 2023	3 451 842,93 €	1 037 607,21 €	1 931 906,77 €	6 421 356,91 €
Résultat de l'exercice 2023	-77 008,39 €	-14 852,57 €	680 212,64 €	588 351,68 €
Solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2023	-94 858,11 €	-30 943,59 €		-125 801,70 €
Résultat au 31/12/2023 à affecter	-171 866,50 €	634 416,48 €		462 549,98 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2024

L'affectation du <u>résultat</u> est la suivante :	Hébergement	Dépendance et soins	Total général
Réserves de compensation de déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves d'investissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
en report à nouveau excédentaire sur l'année 2024 (compte 110)		634 416,48 €	634 416,48 €
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2024 (compte 119)	- 171 866,50 €		- 171 866,50 €
TOTAL AFFECTE	- 171 866,50 €	634 416,48 €	462 549,98 €

Budget annexe EHPAD Multisite (secteur Rocheservière)

Détermination du résultat 2023

	Hébergement	Dépendance	Soin	TOTAL
Total des titres émis en 2023	3 975 924,61 €	1 057 323,71 €	2 600 578,78 €	7 633 827,10 €
Total des mandats émis en 2023	3 466 831,81 €	1 119 764,91 €	2 190 148,40 €	6 776 745,12 €
Résultat de l'exercice 2023	509 092,80 €	-62 441,20 €	410 430,38 €	857 081,98 €
Solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2023	-582 147,38 €		-613 702,48 €	-1 195 849,86 €
Résultat au 31/12/2023 à affecter	-73 054,58 €	-265 713,30 €		-338 767,88 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2024

L'affectation du <u>résultat</u> est la suivante :	Hébergement	Dépendance et soins	Total général
Réserves de compensation de déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves d'investissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2024 (compte 119)	- 73 054,58 €	- 265 713,30 €	- 338 767,88 €
TOTAL AFFECTE	- 73 054,58 €	- 265 713,30 €	- 338 767,88 €

Budget annexe Résidence Autonomie Oxalis

Détermination du résultat 2023

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	417 294,58 €	4 888,28 €	422 182,86 €
Mandats émis	519 518,05 €	24 712,03 €	544 230,08 €
Solde de l'exercice	-102 223,47 €	-19 823,75 €	-122 047,22 €
Résultats antérieurs	-116 522,65 €	-4 446,45 €	-120 969,10 €
Résultats cumulés	-218 746,12 €	-24 270,20 €	-243 016,32 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2024

Affectation du résultat de fonctionnement		
119	Report à nouveau déficitaire	- 102 223,47 €

Budget annexe SSIAD (services de soins infirmiers à domicile)

Détermination du résultat 2023

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	493 976,12 €	0,00 €	493 976,12 €
Mandats émis	546 029,84 €	0,00 €	546 029,84 €
Solde de l'exercice	-52 053,72 €	0,00 €	-52 053,72 €
Résultats antérieurs	-1 434,61 €	1 279,18 €	-155,43 €
Résultats cumulés	-53 488,33 €	1 279,18 €	-52 209,15 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2024

Affectation du résultat de fonctionnement		
119	Report à nouveau déficitaire	- 52 053,72 €

Budget annexe Résidences non médicalisées

Détermination du résultat 2023

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	801 027,35 €	11 446,83 €	812 474,18 €
Mandats émis	686 627,02 €	11 454,58 €	698 081,60 €
Solde de l'exercice	114 400,33 €	-7,75 €	114 392,58 €
Résultats antérieurs	75 780,89 €	5 159,62 €	80 940,51 €
Résultats cumulés	190 181,22 €	5 151,87 €	195 333,09 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2024

Affectation du résultat de fonctionnement		
110	Report à nouveau excédentaire	114 400,33 €

Budget annexe EHPA (secteur Rocheservière)

Détermination du résultat 2023

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	237 042,39 €	10 551,57 €	247 593,96 €
Mandats émis	150 944,56 €	0,00 €	150 944,56 €
Solde de l'exercice	86 097,83 €	10 551,57 €	96 649,40 €
Résultats antérieurs	-46 604,52 €	105 443,91 €	58 839,39 €
Résultats cumulés	39 493,31 €	115 995,48 €	155 488,79 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2024

Affectation du résultat de fonctionnement		
110	Report à nouveau excédentaire	86 097,83 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs, approuve les comptes administratifs et états réalisés des recettes et des dépenses 2023 du budget principal et des six budgets annexes et affecte les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessus.

DEL20240627_13 – Convention financière pour la prise en charge des loyers des établissements d'hébergement pour personnes âgées avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Monsieur le Président rappelle que portage de l'immobilier des établissements d'hébergement pour personnes âgées du territoire est assuré par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération selon différents montages juridiques (pleine propriété, mise à disposition par les communes, location auprès de bailleurs sociaux). La charge afférente à ces locaux est refacturée annuellement par l'Agglomération au CIAS.

Ce principe mis en place par la Communauté de Communes Terres de Montaigu avant la fusion de 2017, présente l'intérêt d'apporter au CIAS une stabilité et une prévisibilité de sa dépense en immobilier. Il permet aussi de lisser les évolutions tarifaires afférentes aux rénovations. Il a permis au CIAS en 2023 d'être soutenu par l'Agglomération pour faire face aux fortes tensions de trésorerie qui ont résulté de problématiques budgétaires relative à l'inflation et à son activité fragilisée par les tensions du marché de l'emploi.

Les modalités de refacturation étaient jusqu'ici diverses du fait de contextes différentes antérieur à la fusion des anciennes communautés de communes du territoire.

Pour assurer une visibilité et une soutenabilité financières pour Terres de Montaigu et le CIAS, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la convention de financement des loyers entre les deux structures, pour les locaux actuels et à venir, fixant les volumes financiers sur une durée de 25 ans et les modalités de revalorisation annuelle des sommes remboursées par le CIAS.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de convention financière pour le reversement des loyers entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et le CIAS Montaigu-Rocheservière ; autorise Cécilia GRENET, Vice-présidente à signer ladite convention avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

TRAJECTOIRE « CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL »

Point d'information sur l'organisation du forum « Bien vieillir à domicile »

Le 1^{er} Forum Bien vieillir à domicile de Terres de Montaigu sera organisé le mardi 15 octobre prochain, de 13h30 à 18h30 à Saint-Georges-de-Montaigu (Salle Dolia) dans le cadre du schéma Vendée autonomie 2020-2024.

A destination des personnes de plus de 60 ans autonomes et des aidants, il a pour objectifs de :

- Présenter l'offre et les ressources du territoire,
- Accompagner le senior dans ses démarches,
- Favoriser un bon état de santé
- Anticiper la perte de l'autonomie.

Les visiteurs pourront se renseigner sur l'offre du territoire autour de

- 9 stands thématiques,
- 2 tables-rondes sur s'informer, rester acteur, être soutenu et se protéger pour l'avenir ;
- 3 ateliers sur le check-up santé du retraité, sur l'activité physique adaptée avec des exercices à reproduire chez soi et sur la mobilité avec l'essai de vélos à assistance électrique, des quizz du code le route et un parcours alcool.

L'animation sera assurée par la troupe de théâtre d'improvisation La Fabrique à impros.

Un focus sera plus spécifiquement porté sur l'organisation du stand communal avec les actions spécifiques du CCAS de chaque commune, les engagements et associations possibles, la mutuelle communale et les temps forts de la commune.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

1 – Prochaines séances du Conseil d'administration

Mardi 29 octobre 2024 à 18h30

Jeudi 5 décembre 2024 à 18h30

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h55

Daniel ROUSSEAU
Secrétaire de séance



Antoine CHEREAU
Président

